



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.3/1999/17
30 novembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Trentième session
New York, 1-5 mars 1999
Point 8 de l'ordre du jour provisoire*
Classifications économiques et sociales
internationales

CLASSIFICATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Le présent rapport a été établi comme suite à la demande exprimée par la Commission de statistique à sa vingt-neuvième session en ce qui concerne les travaux sur les classifications économiques et sociales internationales^{1/}. Il contient un récapitulatif des mesures prises depuis cette session pour donner suite aux recommandations de la Commission sur les classifications statistiques internationales. Les conclusions formulées par le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales lors de sa quatrième réunion, qui s'est tenue du 2 au 4 novembre 1998, figurent dans l'annexe au présent rapport. Les points à examiner sont énoncés au paragraphe 22.

^{1/} Voir le paragraphe 19 du Supplément No. 4 des Documents officiels du Conseil économique et social (E/1997/24).

* E/CN.3/1999/1.



TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
I. RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS	1 - 15	3
A. Recommandations sur les classifications internationales formulées par la Commission de statistique à sa vingt-neuvième session . . .	1	3
B. Activités exécutées comme suite aux demandes de la Commission	2 - 15	3
II. AUTRES TRAVAUX ACCOMPLIS DANS LE DOMAINE DES CLASSIFICATIONS STATISTIQUES INTERNATIONALES DEPUIS LA VINGT-NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION	16 - 21	7
A. Classifications des dépenses par objet	16 - 17	7
B. Autres travaux	18 - 21	8
III. POINTS À EXAMINER	22	8

Annexe

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE GROUPE D'EXPERTS SUR LES CLASSIFICATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES À SA QUATRIÈME RÉUNION	10
---	----

I. RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS

A. Recommandations sur les classifications internationales formulées par la Commission de statistique à sa vingt-neuvième session

1. À sa 483e séance, le 11 février 1997, la Commission de statistique a examiné le point 4 de son ordre du jour. Elle était saisie des documents suivants : Rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales (E/CN.3/1997/4), Rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services portant sur la classification centrale provisoire des produits révisée (E/CN.3/1997/5) et Projet de classification centrale des produits (Partie relative aux services, sections 5 à 9)¹. La Commission :

a) A estimé que la Division de statistique devait jouer un rôle déterminant dans la coordination des classifications économiques et sociales de façon à éliminer les disparités et à encourager l'harmonisation des classifications;

b) A approuvé la recommandation tendant à rebaptiser le Groupe d'experts des classifications internationales en Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales, pour tenir compte de la décision de considérer les classifications économiques et sociales internationales comme un ensemble organique;

c) A approuvé la mise au point d'un module de principes de base pour l'application et l'utilisation des classifications internationales, à inclure dans le code commun de bonnes pratiques du Système des Nations Unies, qui sera rédigé, diffusé et examiné à la troisième session du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales devant se tenir en 1997;

d) A recommandé de publier la version révisée de la Classification centrale de produits (CPC) en tant que CPC, version 1.0², étant entendu qu'on préviendrait les usagers dans la préface qu'il est prévu d'y apporter de nouvelles améliorations et a aussi encouragé les États Membres à mettre en service la CPC, version 1.0, et à suggérer au Secrétariat toute nouvelle amélioration à y apporter;

e) A souligné qu'il importait d'aligner la partie de la CPC relative aux marchandises sur les révisions successives du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH)³ et a demandé au Secrétariat de rechercher l'aide des pays pour ce faire;

f) A constaté qu'il était nécessaire de continuer à consulter le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services et à faire appel à ses connaissances techniques à l'occasion de prochaines révisions.

B. Activités exécutées comme suite aux demandes de la Commission

2. Comme suite aux demandes de la Commission de statistique indiquées au paragraphe 1 ci-dessus, les principales activités énoncées ci-après ont été exécutées depuis la vingt-neuvième session :

Rôle déterminant de la Division de statistique dans la coordination des classifications économiques et sociales

3. La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU constitue actuellement le service central d'enregistrement des classifications statistiques internationales grâce à l'inventaire des classifications économiques et sociales internationales (Inventory on International Economic and Social Classifications). Cet inventaire permet aux organismes internationaux d'identifier et d'enregistrer les classifications économiques et sociales dont ils sont responsables. La Division de statistique a identifié les dépositaires responsables des classifications économiques et sociales internationales et leurs points de contact officiels. Ces dépositaires ont été encouragés à développer leurs échanges techniques d'informations par l'intermédiaire du Bulletin d'information continue sur les classifications (Classification Hotline Newsletter) récemment créé, qui est disponible sur Internet (www.un.org/Depts/unsd/Class/Class1.htm).

4. La ligne de téléassistance sur les classifications gérée par la Division de statistique est accessible par courrier électronique, téléphone et télécopie et continue à traiter et à enregistrer les questions relatives à la CPC, version 1.0, et à la Classification internationale type de toutes les branches d'activité économique, révision 3 (CITI, Rev.3)⁴. La ligne de téléassistance répond non seulement aux questions concernant la CITI et la CPC, mais aussi à toutes les demandes relatives aux classifications économiques et sociales; elle permet aussi de promouvoir l'utilisation de méthodes, de principes et de conventions uniformes concernant l'emploi des classifications. La base de données d'enregistrement des classifications internationales (International Classification Data Base Registry) consigne les problèmes d'interprétation de la CPC et de la CITI et les autres questions relatives à la structure des classifications soulevées par les services de statistique nationaux et par d'autres institutions; elle enregistre aussi les solutions fournies par la Division de statistique pour les résoudre. Les questions importantes soulevées quant à l'interprétation de la CITI et de la CPC sont affichées sur le site d'Internet consacré à la classification pour être communiquées à un large éventail d'utilisateurs de classifications. À la suite de ces activités de la base de données d'enregistrement, un nombre accru de problèmes relatifs aux classifications dont la solution exige un forum plus vaste ont été portés à l'attention de la Commission de statistique.

5. Le Bulletin d'information continue sur les classifications est, à compter de 1998, trois fois par an sur Internet (www.un.org/Depts/unsd/Class/Class1.htm). Ce Bulletin donne accès à des informations sur les classifications économiques et sociales, les réunions et les annonces de mises à jour et de révisions relatives aux classifications et sur de nouvelles publications dans ce domaine (voir Newsletters Nos. 1, 2 et 3); il contient aussi des interprétations et des décisions d'ordre pratique sur la CITI et la CPC. Afin d'offrir un réseau plus vaste, le Bulletin permet en outre d'accéder aux sites sur Internet d'autres dépositaires internationaux de classifications.

Élargir le rôle du Groupe d'experts pour y inclure les classifications économiques et sociales internationales et considérer celles-ci comme un ensemble organique

6. La troisième réunion du Groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales internationales s'est tenue en décembre 1997, à New York. Le Groupe a examiné les plans de développement et les problèmes essentiels d'organismes responsables d'une large gamme de classifications économiques et sociales. Les organisations internationales participantes ont exposé l'état d'avancement des travaux concernant 12 classifications internationales appartenant à l'ensemble organique des classifications économiques et sociales et couvrant des domaines très différents : éducation, tourisme, main-d'oeuvre, santé, budgets-temps et économie. Le Groupe d'experts a recommandé d'établir un réseau pour échanger des informations sur les classifications économiques et sociales internationales types, d'élaborer un programme de travail qui permette aux organismes internationaux d'identifier et d'enregistrer les classifications internationales types dont ils sont responsables et de diffuser largement cette information grâce au nouveau réseau des classifications internationales.
7. La Division de statistique a préparé un préambule qui décrit le rôle et les obligations des organismes responsables des classifications internationales types et indique ce que signifie l'appartenance au groupe des responsables de classifications internationales; ce préambule a été approuvé lors de la quatrième réunion du Groupe d'experts qui s'est tenue en novembre 1998 (voir l'annexe). Il a été recommandé de le diffuser largement aussi bien sur Internet que par voie de documentation écrite.
8. La Division de statistique a établi des descriptifs succincts de chacune des classifications de l'ensemble organique des classifications économiques et sociales internationales en se fondant sur des descriptions techniques fournies par les organismes concernés en réponse à un questionnaire normalisé d'enregistrement. Cette activité a fait l'objet d'un rapport soumis au Groupe d'experts à sa quatrième réunion, au cours de laquelle il a été décidé que cette information serait disponible sur le site Internet de l'ONU consacré aux classifications et ferait ainsi partie d'un vaste et dynamique réseau de documentation concernant les classifications auxquelles les utilisateurs du monde entier ont accès.
- Mettre au point un module de principes de base pour l'application et l'utilisation des classifications internationales, à inclure dans le code commun des bonnes pratiques du système des Nations Unies**
9. En 1997, les experts qui participaient à la troisième réunion du Groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales internationales ont demandé que l'on établisse un document de synthèse rassemblant les quatre propositions relatives aux principes de base qui avaient été discutées à cette réunion et que l'on élabore un glossaire de terminologie standard, car des variations notables de terminologie apparaissaient dans de nombreux documents soumis au Groupe d'experts. Le document de synthèse et le glossaire ont été présentés comme documents de travail au Groupe d'experts en novembre 1998, à sa quatrième réunion. Le document concernant les bonnes pratiques a été jugé utile

et le Groupe d'experts a recommandé qu'il soit distribué sur une plus grande échelle. Cette communication est à la disposition des membres de la Commission en tant que document d'information.

10. Dans le cadre des bonnes pratiques, le Groupe d'experts a entrepris une revue stratégique de certaines classifications internationales types incluses dans l'ensemble organique, en tant qu'activité récurrente des réunions du Groupe, ce qui permet à chaque classification internationale choisie de servir à l'expérimentation des principes de base des bonnes pratiques et ainsi de contribuer à la conception, à l'application, à la révision et à l'utilisation des classifications internationales types. En novembre 1998, au cours de sa quatrième réunion, le Groupe d'experts a procédé à un examen de la CITI et des classifications dérivées et apparentées, comme la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes et le Système nord-américain de classification industrielle, dans le cadre de sa revue stratégique ordinaire des classifications internationales types. Cette revue comprenait des discussions de l'état actuel de la mise en application de la CITI, de sa valeur comme norme internationale, de l'avis des utilisateurs et des projets de mise à jour et de révision. Les conclusions du Groupe d'experts sur ces questions figurent dans l'annexe.

Publier la version 1.0 de la Classification centrale des produits et encourager les États Membres à la mettre en service et à suggérer au Secrétariat toute nouvelle amélioration à y apporter

11. La CPC, version 1.0, a été publiée en anglais; elle est en train d'être traduite et publiée dans toutes les langues officielles des Nations Unies. La CPC fournit un cadre pour comparer, sur le plan international, les statistiques concernant tous les produits, c'est-à-dire les biens et les services. Dans cette nouvelle publication, on a accordé une attention particulière à une mise au point plus précise de la partie de la classification relative aux services; on a, en particulier, établi un index alphabétique pour faciliter la classification des produits de service et des notes explicatives détaillées décrivant le contenu des services. La CPC, version 1.0, est aussi accessible, sur demande adressée à la Division de statistique, par voie électronique en utilisant la ligne de téléassistance sur les classifications (chl@un.org).

12. Dans un rapport séparé soumis à la Commission (E/CN.3/1999/29), sont examinés des stratégies pour la première phase de la mise en application de la CPC, version 1.0, et des mécanismes pour formuler des suggestions au Secrétariat concernant de nouvelles améliorations à y apporter pendant cette mise en service.

Aligner la partie de la CPC relative aux marchandises sur les révisions successives du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) et rechercher l'aide des pays pour ce faire

13. Avec l'aide du Sous-Groupe de la CPC du Groupe de Voorburg, la partie relative aux marchandises de la CPC, version 1.0, a été alignée sur l'édition de 1996 du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH)⁵. La Commission a demandé que la CPC soit régulièrement mise à jour afin de rester cohérente avec les révisions futures du SH et que le

Secrétariat demande l'aide des pays pour s'acquitter de cette tâche. Cette question sera examinée dans le cadre du suivi des conclusions du Groupe d'experts, selon lesquelles il faudrait gérer l'ensemble des classifications et fixer la date des révisions de manière à ce que les systèmes de classification dérivés et apparentés restent alignés.

14. L'Office de statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) a indiqué qu'il était nécessaire de synchroniser les modifications à effectuer en ce qui concerne les classifications statistiques européennes et, notamment la CPA (classification des produits par activité), NACE (classification des activités) et PRODCOM (liste des produits industriels) avec les mises à jour et révisions prévues du SH, de la CITI et de la CPC. En novembre 1998, le Groupe d'experts a souligné qu'il était nécessaire de coordonner le calendrier des mises à jour et révisions des classifications internationales types utilisées pour les statistiques et, notamment, de synchroniser les révisions de la partie concernant les marchandises de la CPC avec les révisions du SH.

Continuer à consulter le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services et pour les prochaines révisions de la Classification centrale des produits

15. Des consultations détaillées et une collaboration étroite ont eu lieu entre le Secrétariat et le Sous-Groupe de la CPC du Groupe de Voorburg sur des questions relatives aux statistiques des services et le commerce des services a fait l'objet d'une attention particulière (voir les paragraphes 19-21 ci-dessous).

II. AUTRES TRAVAUX ACCOMPLIS DANS LE DOMAINE DES CLASSIFICATIONS STATISTIQUES INTERNATIONALES DEPUIS LA VINGT-NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION

A. Classifications des dépenses par objet

16. Une série complète de toutes les classifications de dépenses par objet, y compris la CFAP, COICOP, COPNI et COPP⁶, a été soumise à la Commission de statistique à sa trentième session pour approbation et sera publiée ultérieurement. La révision comprend une restructuration et une définition des classifications tenant compte des classifications précédentes, c'est-à-dire "Classifications des fonctions des administrations publiques" (ST/ESA/STAT/Ser.M/70), la Classification des fonctions de consommation des ménages du SCN de 1968, la Classification des objets des institutions privées sans but lucratif au service des ménages du SCN de 1968, et le Projet de classification des investissements industriels par objet (ST/ESA/STAT/83).

17. La CFAP, COICOP, COPNI et COPP ont pour but principal de classer des transactions effectuées par les administrations publiques, les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les producteurs. Il y a des liens étroits entre la CFAP, COICOP, et COPNI. Lorsque les dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages et celles des administrations publiques ont été classées selon les critères de COPNI et de la CFAP, les dépenses individuelles de consommation incluses dans ces deux

/...

classifications peuvent être transférées directement dans les divisions 13 et 14 de COICOP.

B. Autres travaux

18. La Division de statistique et la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont commencé à harmoniser leurs nomenclatures des marchandises pour collecter des statistiques de production industrielle⁷. Des discussions préliminaires sur le même sujet ont eu lieu entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et EUROSTAT.

19. Concernant le commerce des services, la Division de statistique a financé des services de consultants afin de veiller à ce que le projet de manuel des statistiques du commerce international des services soit en harmonie avec la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements du Fonds monétaire international (FMI), les statistiques du commerce international des marchandises, la CPC, version 1.0, et le SCN de 1993. En conséquence, on a rédigé une introduction au Manuel qui passe en revue les normes en question et tente de les intégrer dans la planification des travaux à venir en matière de statistiques du commerce international des services.

20. En outre, la CPC a été développée davantage pour permettre son utilisation dans l'établissement de statistiques sur le commerce des services pour définir les catégories de la liste élargie des services de la Balance des paiements et pour fournir une structure à ceux qui voudraient collecter davantage de détails. Ces travaux, qui ont été entrepris par la Division de statistique, le FMI, Statistique Canada et le Sous-Groupe de la CPC du Groupe de Voorburg, ont été soumis à l'Équipe spéciale pour approbation; celle-ci a décidé que les développements de la Balance des paiements et ses tables de correspondance avec la CPC figureront en annexe au Manuel. Ces tables de correspondance ont été examinées par le Comité du FMI lors de sa réunion d'octobre 1998⁸.

21. Pendant l'année 1997 et une partie de 1998, la Division de statistique et le Sous-Groupe de la CPC du Groupe de Voorburg, en étroite coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ont étudié les modifications apportées pendant l'établissement de la CPC, version 1.0, et ont expliqué leur importance en ce qui concerne l'interprétation des catégories du commerce des services. Ceci était nécessaire car la CPC servait de source au Secrétariat de l'ex-Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce pour l'élaboration d'accords de négociations commerciales lors de la préparation de l'Accord général sur le commerce des services dans le cadre des Négociations d'Uruguay sur le commerce multilatéral.

III. POINTS À EXAMINER

22. La Commission est invitée à formuler des observations sur les points suivants : a) les activités générales de classification comme l'Inventaire, la Base de données d'enregistrement des classifications internationales et le Bulletin d'information continue sur les classifications et b) la demande adressée par le Groupe d'experts à la Division de statistique afin que celle-ci organise un forum de discussion sur les classifications. Compte tenu des conclusions du Groupe d'experts, la Commission voudra peut-être aussi examiner

/...

les stratégies et activités qui ont été recommandées pour poursuivre la mise en place et l'adaptation de la Classification internationale type de toutes les branches d'activité économique (CITI).

Notes

¹ Projet de classification centrale des produits (partie relative aux services; sect. 5-9), version 1.0 (PROV.ST/ESA/STAT/SER.M/77 (version 1.0) et Corr.1).

² Études statistiques, Série M, No. 77, version 1.0 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.90.XVII.11).

³ Bruxelles, Conseil de coopération douanière, 1984.

⁴ Études statistiques, Série M, No. 4, Rev.3 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.90.XVII.11).

⁵ Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, version de 1996 (Bruxelles, Organisation mondiale des douanes, 1996).

⁶ Projets de classifications des dépenses par objet : Classification des fonctions des administrations publiques (CFPAP); Classification de la consommation individuelle par objet (COICOP); Classification des objets des institutions à but non lucratif au service des ménages (COPNI) et Classification des investissements des producteurs par objet (COPP) (PROVISIONAL ST/ESA/STAT/SET.M/84).

⁷ Voir le rapport d'une réunion sur l'harmonisation des nomenclatures de marchandises utilisées par l'ECE, la FAO, l'EUROSTAT et la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, Genève, 16 et 17 avril 1998.

⁸ Voir le "Manuel de statistiques du commerce internationale des services : rapport sur l'état des travaux", établi par le Département de statistique du Fonds monétaire international; onzième réunion de la Commission des statistiques sur la Balance des paiements (FMI), Washington, D.C., 21-23 octobre 1998 (BOBCOM98/1/5).

Annexe

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE GROUPE D'EXPERTS
DES CLASSIFICATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES À SA
QUATRIÈME RÉUNION

Progrès des travaux

1. Le Groupe d'experts estime que les documents standards pour définir l'ensemble des classifications internationales sont les suivants : a) le préambule rédigé par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU (voir le paragraphe 7 ci-dessus); b) l'inventaire des classifications économiques et sociales internationales et des dépositaires respectifs qui en sont responsables; c) les interrelations entre dépositaires telles qu'elles sont décrites par les corrélations entre classifications.
2. Le Groupe d'experts a approuvé le préambule de l'ensemble des classifications internationales et demandé qu'il soit diffusé largement compte tenu des suggestions suivantes : a) le nom de cet ensemble devrait être "la famille internationale de classifications économiques et sociales"; b) on devrait se référer aux "types" de classifications plutôt qu'à leurs interrelations; celles-ci seront abordées plus tard; c) à cause de son importance, l'enregistrement des classifications devrait être inclus dans le préambule; d) la terminologie du document concernant les bonnes pratiques et du glossaire devrait être harmonisée avec le préambule.
3. Le Groupe d'experts se félicite des progrès réalisés par la Division de statistique dans ses travaux sur l'inventaire des classifications. Dans la première phase, on a enregistré les classifications internationales et les organismes qui en sont responsables ainsi que quelques classifications multinationales et régionales. Le Groupe de travail souligne l'importance du processus d'enregistrement pour les dépositaires responsables des classifications. Le Groupe estime que l'inventaire est particulièrement utile parce qu'il contient un calendrier des versions successives des classifications et de leur enregistrement, ce qui montre clairement leur évolution; le Groupe recommande que cette analyse se poursuive.
4. Un modèle qui tente de montrer les interrelations et les corrélations entre les classifications existantes a été présenté au Groupe. Le diagramme des classifications soumis, bien que tiré d'un exemple de dimension limitée, montre de façon frappante de quelle manière les membres de la famille des classifications économiques et sociales sont apparentés. Il fait notamment apparaître les effets que des modifications apportées à une classification peuvent avoir sur d'autres membres de la famille des classifications et les difficultés que des modifications non coordonnées peuvent causer aux utilisateurs des classifications.
5. Le Groupe d'experts a accueilli avec satisfaction la note récapitulative sur les bonnes pratiques et la juge utile en tant que a) charte des classifications à l'usage des hauts responsables qui participent à la planification stratégique d'activités relatives aux classifications et b) exposé

méthodologique des principes fondamentaux qui régissent l'établissement, la gestion, la mise à jour, la révision et l'usage de classifications à l'intention des bureaux de statistique nationaux et de ceux des institutions concernées. En conséquence, le Groupe recommande qu'elle soit diffusée sous forme de projet, comme document d'information, aux membres de la Commission de statistique pour qu'ils formulent de nouvelles observations. Le Groupe a accueilli favorablement le glossaire et recommande qu'il soit révisé en utilisant le glossaire du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN, 1993) qu'est en train de préparer l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et qu'il soit plus clairement axé sur la terminologie des classifications.

6. Le Groupe d'experts considère que les réunions traditionnelles sont nécessaires, mais qu'elles ne peuvent être tenues aussi souvent que l'exigent les travaux de classification et qu'il faudrait mettre en place des mécanismes pour multiplier les contacts entre les réunions. Le Groupe estime aussi que des réunions "virtuelles" et continues pourraient, si elles sont bien structurées et efficacement gérées, constituer un moyen utile de progresser plus rapidement pendant les périodes qui séparent les réunions traditionnelles.

7. Le Groupe d'experts prie la Division de statistique d'examiner la possibilité de créer un panneau d'affichage électronique interinstitutions conçu pour offrir

a) Un lieu où les dépositaires et leurs pairs pourront discuter des interprétations et des décisions actuelles;

b) Un moyen de trouver et d'enregistrer des ententes qui serviront de base pour élaborer des classifications nouvelles ou supplémentaires.

8. En conséquence, le Groupe d'experts considère que la Division de statistique devrait proposer aux organes délibérants dont elle dépend la création d'un forum de discussion en ligne (panneau d'affichage), étant entendu que cette proposition serait accompagnée des éléments suivants :

a) Un descriptif du rôle du "gérant" du panneau d'affichage;

b) La réglementation que devraient respecter ceux qui auraient accès au panneau d'affichage;

c) L'engagement de diffuser largement - dans un but de transparence - les règles auxquelles aboutiraient les discussions conduites sur le panneau d'affichage.

9. Le Groupe d'experts a accueilli favorablement les rapports présentés par le Sous-Groupe des classifications du Groupe de Voorburg et par l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services et a demandé que ces entités continuent à lui faire rapport. Le Groupe a noté avec satisfaction que l'on avait raffiné les catégories de la Classification des services de la balance des paiements en utilisant la Classification centrale des produits, version 1.0. Les participants considèrent qu'il s'agit d'une activité importante pour l'intégration des statistiques de la production intérieure et du commerce international, particulièrement en ce qui concerne les services. Les

experts ont souligné qu'il importe que le dialogue entre les dépositaires et les utilisateurs des différentes classifications et cadres statistiques continue.

Étude de la CITI

10. Les experts ont confirmé que la mise en service de la révision 3 de la Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique (CITI) continue d'être prioritaire pour les dépositaires responsables de cette classification, au moins jusqu'à ce que celle-ci soit adoptée à un degré suffisant aux niveaux régionaux et nationaux.

11. Les experts ont indiqué à la Division de statistique qu'il conviendrait de prendre les mesures ci-après afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité de la CITI, Rev.3 :

a) Établir pour la CITI, Rev.3, des index alphabétiques dans toutes les langues officielles des Nations Unies;

b) Réviser l'introduction pour y incorporer des normes plus récentes, comme le SCN de 1993;

c) Réviser les notes explicatives pour corriger les erreurs et dissiper les ambiguïtés;

d) Diffuser une série de suppléments/addenda à la CITI, Rev.3, afin de la mettre à jour compte tenu de faits nouveaux récents;

e) Continuer la mise à jour des documents inclus dans le système d'enregistrement des classifications de la Division de statistique afin d'identifier les problèmes et de suggérer des améliorations à la CITI;

f) Développer et élargir les décisions d'ordre pratique concernant la mise en application de la CITI.

12. Les experts ont prié la Division de statistique de diffuser, lorsque c'est opportun et faisable, les documents établis à la suite de ces mesures dans les langues de la CITI.

13. Les experts estiment qu'une révision de la CITI devrait être guidée par les faits et considérations suivants :

a) La CITI fait partie d'une famille de classifications apparentées;

b) La mesure dans laquelle la CITI, Rev.3, a été intégrée aux programmes de statistiques nationaux, ainsi que l'indiquent les initiatives visant à établir ou réviser des classifications nationales en utilisant la CITI, Rev.3, comme modèle;

c) La mesure dans laquelle les soumissions de statistiques nationales aux organismes régionaux et internationaux sont établies selon les catégories de la CITI, Rev.3.

d) La CITI, Rev.3, en est encore à ses débuts;

e) Les technologies et les organisations commerciales ont ouvert de nouvelles possibilités qui devraient être reflétées dans la CITI;

f) Les avantages de toute modification des classifications doivent être proportionnels aux coûts;

g) Le coût de la mise en application de nouvelles versions d'une classification a énormément augmenté;

h) Une révision doit maintenir un équilibre entre la nécessité de modifier les types d'activités économiques et la nécessité de garder une continuité dans les séries chronologiques;

i) Il faut maintenir le niveau de détail de la version actuelle de la CITI.

14. Le Groupe d'experts est convaincu que, du fait de l'existence d'une famille de classifications, il faudrait gérer l'adoption de révisions à toute classification - et en choisir le moment - de manière à ce que les systèmes dérivés et apparentés restent en harmonie avec la classification modifiée. Par exemple, la révision du Système harmonisé (SH) prévue pour 2007 implique que la CITI ne soit pas révisée immédiatement avant cette période.

15. Compte tenu de la discussion qui a eu lieu sur les bonnes pratiques et des facteurs énoncés au paragraphe 11 de la présente annexe, le Groupe d'experts est convenu que la quatrième révision de la CITI ne devrait pas intervenir avant 2007. Néanmoins, le Groupe a aussi approuvé que des mesures soient prises immédiatement pour commencer le travail préparatoire. Une partie de cette analyse critique devrait consister à étudier les usages analytiques de la CITI et à améliorer sa version actuelle par le biais d'activités comme celles qui sont mentionnées au paragraphe 11 de la présente annexe.

16. Conscient de l'importance de la formation, le Groupe prie la Division de statistique de redoubler ses efforts dans ce domaine et de les étendre au plus grand nombre possible de personnes.

17. À ce propos, le Groupe d'experts a noté que la formation relative à la mise en application du SCN de 1993 pourrait offrir une occasion appropriée de dispenser une formation sur les bonnes pratiques en matière de classifications.

18. Le Groupe d'experts a affirmé qu'une révision de la CITI ne pourrait s'effectuer sans une étroite coopération avec d'autres institutions de statistique - internationales, régionales et nationales - et a prié la Division de statistique de prendre les mesures nécessaires pour qu'une telle collaboration se réalise.
